



L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2017
Chiffres 2016

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui

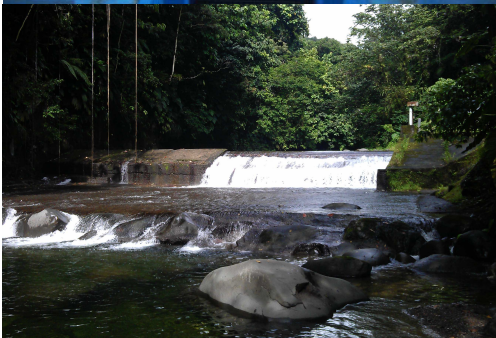
sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de Bassin Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les **décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, de la fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2016 ?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 8,2 millions d'euros

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2016 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les Offices de l'Eau apportent, dans le cadre de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention (PPI), des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

Le montant total des subventions accordées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé en 2016 à environ 2,56 millions euros (2 564 663 euros).

AIDES / SUBVENTIONS

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2016 ?



59 859 €

Versés aux établissements publics pour la connaissance et la protection de la ressource en eau



1 722 904 €

Versés aux collectivités pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), la création et la mise aux normes des usines de production d'eau potable, le renouvellement des réseaux, les économies d'eau



116 000 €

Versés aux syndicats intercommunaux et associations pour la protection et la restauration des zones humides



665 900 €

Versés aux collectivités et industriels pour améliorer le raccordement à l'assainissement collectif et la gestion prospective de la ressource en eau, améliorer le traitement des eaux usées industrielles, des effluents d'élevage et des rejets agricoles et limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires

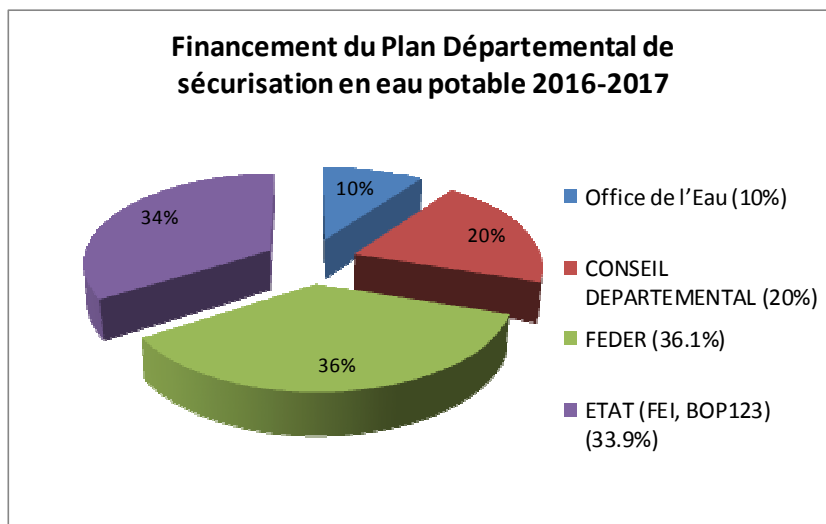
Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain - L'Usager au cœur de la politique de l'Eau

En 2016 l'Office de l'Eau Guadeloupe et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont poursuivi la réalisation des travaux d'urgence initiés dans le cadre du *Plan de secours en eau potable 2014-2015*.

Un second *Plan Départemental de sécurisation en eau potable* a été aussi établi pour la période 2016-2017. Ce plan comprend 9 nouvelles opérations de réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable.

Opérations	Cout HT
1 – Renouvellement de 4,8 km de réseau à Deshaies	2 100 000 €
2 – Aménagement de l'Usine de traitement de Montval à Baillif	1 600 000 €
3 – Construction de l'Usine de traitement de Saint louis à Baillif	2 600 000 €
4 -Renouvellement de 4,5 km de réseau à bouillante et Vieux Habitant	1 400 000 €
5- Renouvellement de 4,5 km de réseau à Capesterre belle Eau	1 400 000 €
6 - Renouvellement de 8 km de réseau à Gosier Sainte Anne	2 700 000 €
7 - Renouvellement de réseau à Gosier Sainte Anne / travaux de sécurisation du réservoir de Bois Jolan	1 700 000 €
8 – Renouvellement du FEEDER de Belle Eau Cadeau DN 500 et 400 entre Sainte Anne et Saint François sur 6,1 km	2 200 000 €
9 – Renouvellement de 4km de réseau de distribution à Petit Bourg	1 200 000 €
TOTAL	16 900 000 €

Le plan 2016-2017 sera cofinancé par l'Office de l'Eau Guadeloupe, le Conseil Départemental, le Fonds Européen FEDER et l'Etat.



OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauquadeloupe.com

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE
<http://observatoire-eau-quadeloupe.makina-corpus.net>

